



Votre guide pour voter aux élections générales de 2026



vote.nz



Élections 2026 : informations et déroulement

Vérifiez que vous êtes inscrit(e) et que vos informations sont à jour.

Pour pouvoir voter aux élections générales de 2026, vous devez être inscrit(e) sur les listes électorales avant le **dimanche 25 octobre, minuit**. Vous ne pourrez plus vous inscrire ni mettre vos informations à jour une fois que le scrutin aura débuté, le lundi 26 octobre.

Vous devez vous inscrire si vous êtes âgé(e) de 18 ans au minimum ; si vous êtes un(e) citoyen(ne) ou un(e) résident(e) néo-zélandais(e) aux fins de l'élection ; et si vous avez vécu en Nouvelle-Zélande pendant au moins 12 mois consécutifs à un moment de votre vie.

Vous êtes considéré(e) comme un(e) résident(e) aux fins de l'élection si vous habitez légalement en Nouvelle-Zélande et n'êtes pas dans l'obligation de quitter le territoire dans un délai précis.

Inscription, vérification ou mise à jour de vos informations en ligne

L'inscription n'est pas une démarche que l'on fait une seule fois. Vous devez maintenir les informations vous concernant à jour afin d'être en mesure de voter.

Les procédures en ligne d'inscription, de vérification ou de mises à jour de vos informations sur **vote.nz** sont faciles. Pour cela, vous avez besoin de votre permis de conduire néo-zélandais, de votre passeport néo-zélandais ou d'un identifiant RealMe vérifié.

Vous pouvez également :

- Appeler le **0800 36 76 56** pour demander un formulaire d'inscription, ou
- Envoyer votre nom et adresse au **3676** (SMS gratuit) pour recevoir un formulaire d'inscription par courrier.

Votre carte EasyVote

Si vous vous inscrivez avant le dimanche 4 octobre, vous recevrez une carte EasyVote.

Si vous nous avez communiqué votre adresse e-mail, vous recevrez votre carte EasyVote par e-mail.

Si nous ne disposons que de votre adresse postale, vous la recevrez par courrier.

Si vous figurez sur la liste non publiée, vous recevrez un bulletin de vote par courrier.

Votre carte EasyVote vous permet de voter plus rapidement et plus facilement.

Vous pouvez voter sans cette carte, mais cela risque de prendre un peu plus de temps au bureau de vote.

Si vous vous inscrivez après le dimanche 4 octobre mais avant le dimanche 25 octobre à minuit, vous ne recevrez pas de carte EasyVote.

Quand et où voter

Vous n'avez pas besoin d'attendre le jour du scrutin pour voter.

Ouverture du scrutin : lundi 26 octobre

Fermeture du scrutin : samedi 7 novembre à 19 h (jour du scrutin)

Les bureaux de vote sont ouverts du lundi 26 octobre au samedi 7 novembre.

Vous trouverez plus d'informations sur les bureaux de vote, notamment leurs jours et horaires d'ouverture, sur le site **vote.nz** ou en appelant le **0800 36 76 56**.

Le jour du scrutin, le samedi 7 novembre, tous les bureaux de vote sont ouverts de 9 h à 19 h.



Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

- Consultez **vote.nz**
- Composez le **0800 36 76 56**

Des informations sur l'inscription et le vote sont également disponibles en plusieurs langues et formats sur **vote.nz**

Partagez ces informations avec votre whānau et vos amis pour les aider à se préparer à voter.

Procédure de vote

1 Apportez votre carte EasyVote

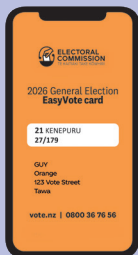
Apportez votre carte EasyVote ou votre bulletin de vote pour accélérer la procédure de vote.

Si vous avez reçu votre carte EasyVote par e-mail, vous pouvez apporter votre appareil et nous montrer votre carte sur l'écran.

Si vous le souhaitez, vous pouvez télécharger votre carte, l'imprimer ou en faire une capture d'écran avant de vous rendre au bureau de vote.

Votre carte EasyVote comporte vos coordonnées et vous êtes la seule personne à pouvoir l'utiliser.

Vous pouvez voter même si vous n'avez pas votre carte EasyVote sur vous lorsque vous vous rendez au bureau de vote.



2 Des personnes seront présentes aux bureaux de vote pour vous aider

Dans le bureau de vote, des bénévoles seront disponibles pour vous montrer comment faire et où aller.

3 Scrutin pour les élections générales

Pour les élections générales, vous disposez de deux votes : un vote de parti et un vote de circonscription.

Votre vote de parti



Votre vote de parti s'applique au parti politique que vous soutenez. Ce vote détermine en grande partie le nombre total de sièges qu'un parti politique obtient au Parlement. Plus le nombre de voix pour un parti est élevé, plus ce parti obtient de sièges au Parlement. Que vous soyez inscrit(e) sur la liste générale ou sur la liste maorie, les partis politiques pour lesquels vous pouvez voter sont les mêmes.

Sur votre bulletin de vote, cochez la case correspondant au parti politique de votre choix.

Votre vote de circonscription



Votre vote de circonscription vous permet de choisir le candidat que vous souhaitez élire comme député de votre circonscription.

Si vous choisissez la liste maorie, vous voterez pour un candidat dans une circonscription maorie.

Si vous choisissez la liste générale, vous voterez pour un candidat dans une circonscription générale.

Sur votre bulletin de vote, cochez la case correspondant au nom du candidat de votre choix. Le candidat qui obtient le plus de votes devient le député de votre circonscription.



Cette proportion des votes de parti



La même proportion de sièges au Parlement

4 Mettez votre bulletin de vote dans l'urne

Et voilà, vous venez de voter !



Vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote ?



Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote, par exemple en raison de problèmes de santé, de vieillesse ou de mobilité, nous pouvons vous aider à voter.

Si vous résidez dans un établissement de soins, votre responsable des élections local contactera votre établissement de soins pour organiser un service électoral.

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans un bureau de vote en raison d'une hospitalisation, un ami ou un membre de votre whānau peut vous apporter vos bulletins de vote à partir du lundi 26 octobre.

Pour en savoir plus, consultez **vote.nz** ou composez le **0800 36 76 56**.

Voter depuis l'étranger



Si vous vous trouvez en Aotearoa (Nouvelle-Zélande) lors de l'ouverture du scrutin le lundi 26 octobre, il est plus simple de voter avant votre départ.

Si vous votez depuis l'étranger, vous pouvez vous inscrire jusqu'au dimanche 25 octobre, à minuit (heure de Nouvelle-Zélande). Vous pouvez vous inscrire ou mettre à jour vos informations sur **vote.nz**

Vous pourrez voter depuis l'étranger à partir du mercredi 21 octobre jusqu'au samedi 7 novembre, 19 h (heure de Nouvelle-Zélande).

Le moyen le plus simple et le plus rapide de voter depuis l'étranger est de télécharger et de remplir votre bulletin de vote, puis de le télécharger sur **vote.nz**

Vous pouvez également voter en personne dans un bureau de vote à l'étranger. La liste des bureaux de vote à l'étranger est disponible sur **vote.nz**

Si ces solutions ne vous conviennent pas, veuillez envoyer un e-mail à **overseas@vote.nz** ou appeler le **+64 9 909 4182** (des frais d'appel international peuvent s'appliquer) pour obtenir de l'aide.

Vous avez besoin d'aide pour lire ou cocher vos bulletins de vote ?



Un ami, un membre de votre whānau ou une personne travaillant au bureau de vote peut vous aider à lire ou à remplir votre bulletin de vote. Cette personne peut :

- aller dans l'isoloir avec vous ;
- lire à voix haute les mots et informations des bulletins de vote ;
- cocher le bulletin de vote pour vous si vous lui demandez.

Cette personne ne peut pas vous dire pour qui voter.

Si vous êtes aveugle, mal-voyant ou avez un handicap physique qui vous empêche de cocher vous-même votre bulletin de vote, vous pouvez voter en utilisant l'assistant vocal de votre téléphone.

Ce service nécessite une inscription. Vous pouvez vous inscrire à partir du **5 octobre** en appelant le **0800 028 028** et en sélectionnant l'option 1 pour vous inscrire, ou en envoyant un e-mail à **dictation@vote.nz**

Consultez **vote.nz** pour en savoir plus sur ce service.

